

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 23 novembre à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 novembre 2015.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Laurence CHAUVERGUE), BODIN Pascal (Pouvoir d'Edouard Roger), CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (Pouvoir d'Isabel SIMON), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique (Pouvoir de Didier VERGNE), LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Michel LACOUTURIERE), POURCHET Pierre, PONS Gérard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : BIDAUD Jean-Michel, CHAUVERGUE Laurence, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, ROGER Edouard, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Absent : SUDRON Frédéric.

Secrétaire de séance : Thierry MENUCELLI.

Présents 22 / Votants 26

N° 87-2015 – Office de tourisme : Classement de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière en catégorie II

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants ;

Vu la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 – article 6 ;

Vu le décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 – article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme en date du 6 novembre 2015 ;

Monsieur le Président demande à Madame Mélanie PLAZANET, Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme de présenter le dossier.

Madame Mélanie PLAZANET informe les membres du Conseil Communautaire que le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière souhaite que l'Office de tourisme des Portes de Vassivière soit classé en catégorie II (2).

Les élus de Peyrat le Château ne prennent pas part au vote, étant donné que la Commune de Peyrat le Château a antérieurement transféré sa compétence au Syndicat du Lac de Vassivière.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- **D'APPROUVER, le dossier de demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie II (2) présenté sur demande du Président par Madame la Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme rattaché à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à adresser ce dossier au Préfet de la Haute-Vienne en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.**

Pour copie conforme :
Le 24 novembre 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE